

Chers parents, les réinscriptions au lycée Patu de Rosemont auront lieu du 25 au 29 mai 2020. Vous serez contactés par la vie scolaire du lycée pour vous fixer la date et l'heure de la réinscription de votre enfant. Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces à fournir.

## **DOCUMENTS A JOINDRE AU DOSSIER DE RÉ-INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE 2020-2021**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.**

**L'ÉLÈVE DOIT ÊTRE PRÉSENT, OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNE DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL.**

### **POUR LA VIE SCOLAIRE**

- Assurance scolaire 2020-2021 (responsabilité civile)
- 4 photos d'identité récentes (avec au dos de la photo le nom, prénoms et classe de l'élève)
- Photocopie des pages écrites du livret de famille (parents et tous les enfants) si changement depuis l'année dernière
- Photocopie de la facture d'eau, d'électricité ou de téléphone de moins de 3mois.
- Photocopie de la facture ou contrat de téléphone portable
- Photocopie de l'attestation de recensement pour les plus de 16 ans et attestation JDC (Journée Défense et Citoyenneté) pour les + 18 ans
- Photocopie du justificatif de l'autorité parentale si l'enfant est placé
- La fiche « Dossier infirmier » remplie et signée
- Photocopie carnet de santé (pages vaccins).
- Questionnaire de santé à compléter

### **POUR LE SERVICE INTENDANCE**

- L'original d'un RIB pour tous les élèves (indiquer nom, prénoms, et classe de l'enfant au dos)
- Pour l'inscription à la demi-pension, remplir la « fiche d'inscription à la demi-pension » \*
- Chèque d'avance de 150€ pour l'internat libellé au nom de « Agent comptable du lycée Patu de Rosemont »
- 1 photo (pour la carte DP ou cafétéria)
- Photocopie du justificatif de l'autorité parentale si l'enfant est placé
- Restitution carte cafétéria ou demi-pension pour les élèves quittant l'établissement (fin de cycle ou changement d'établissement). L'exeat ne sera remis que si la/les carte(s) est/sont restituée(s) sinon paiement de 6,00€ par carte (prévoir l'appoint ou chèque)

### **MAISONS DES LYCÉENS**

- Adhésion à la Maison Des Lycéens (facultatif) 5 euros

### **INTERNAT**

Un dossier sera remis aux élèves qui désirent être internes, mais l'inscription se fera au lycée Amiral Bouvet selon les places disponibles. **L'INSCRIPTION AU LYCÉE PATU DE ROSEMONT NE SIGNIFIE PAS QUE VOTRE ENFANT EST INSCRIT A L'INTERNAT DU LYCÉE BOUVET.** Dans le cas où il obtient une place à l'internat, il faudra procéder à une deuxième inscription au lycée Bouvet. L'élève devra obligatoirement avoir un correspondant à St Benoît ou aux environs immédiats.

**AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA DÉLIVRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT**